

Coup de projecteur sur deux sujets qui fâchent : la rénovation de l'Hôtel Lambert et les projets d'éoliennes en visibilité du Mont Saint-Michel

Conférence proposée par Europa Nostra

Vendredi 6 novembre 2009 de 15h30 à 17h - Salle de conférence Delorme

Compte-rendu réalisé par Vivian LOPEZ RAMIREZ et Rosie DIAMANTAKI

IREST, Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne

Master professionnel Tourisme, spécialité Valorisation Touristique des Sites Culturels

Intervenants :

Jean-Louis BUTRE, Président de la Fédération Environnement Durable

Jean-Paul PORCHON, Architecte Conseil d'Etat / Projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel.

Arnaud CASALIS, Membre de la Fédération Environnement Durable

Frédéric DIDIER, Architecte en chef des Monuments Historiques

Modérateur :

Denis de KERGORLAY, Président exécutif d'Europa Nostra

Introduction

Denis de KERGORLAY, président exécutif d'Europa Nostra, introduit la conférence en affirmant le rôle de l'association dans la protection du patrimoine européen menacé par des projets industriels ou touristiques parmi autres facteurs du risque. Il continue en expliquant que les deux cas choisis sont des projets qui ont suscité un grand débat. Il informe que le cas de l'hôtel Lambert n'est pas présenté car l'association qui lutte contre le nouveau projet n'a pas pu venir.

Europa Nostra a fait une déclaration sur sa position face au projet des éoliennes en visibilité du Mont Saint-Michel : l'organisation n'est pas contre les formes d'énergies renouvelables mais il est dans ses principes de réagir contre tout élément qui puisse menacer les paysages de l'Europe, patrimoine culturel.

Denis de KERGORLAY rappelle que son organisation souhaite que la dimension patrimoniale soit prise en compte dans le développement de nouveaux projets, notamment dans des sites classés comme le Mont Saint-Michel.

Concernant ce projet et parmi les différents acteurs impliqués, le Syndicat des Energies Renouvelables n'a pas répondu à l'invitation pour participer à cette rencontre.

Jean-Louis BUTRE, Président de la Fédération Environnement Durable.

Jean-Louis BUTRE signale que la position de la FED est surtout orientée vers la gestion de l'énergie et cherche d'avantage à faire des économies qu'à l'implantation des formes d'énergie renouvelable. Il constate le problème de dégradations paysagères liées à l'implantation des éoliennes dans les paysages de France, il insiste sur le "gigantisme" de ces éléments et la grande différence d'échelles.

Jean-Louis BUTRE souligne que la taille de l'investissement français pour l'installation des éoliennes n'est pas comparable au résultat pratique de l'énergie produit. Le bilan global sur une année montre que les éoliennes ne fonctionnent que 25% de l'année à cause du manque du vent, et que dans le cas français, elles représentent seulement le 1% de l'électricité produite. Il mentionne le cas de l'Allemagne, un pays développé au niveau de la protection de l'environnement, où 7 % de l'électricité est produite par les éoliennes.

L'intervenant revient sur la question de l'échelle et il cite l'exemple d'Auneau en Eure-et-Loir, où les éoliennes même si elles sont implantées à 20kms de distance du site, elles sont encore très visibles en détriment du paysage. D'après lui, la présence des parcs éoliens, où même d'un seul de ces éléments "est une atteinte à la spécificité du pays et des régions". Il parle de la particularité du paysage européen au niveau de l'espace dégagé. Ils ont développé sur Internet le site *European Platform against windfarms* où les différentes associations de plusieurs pays partagent leurs expériences et préoccupations concernant les projets d'éoliennes.

Jean Louis BUTRE signale la participation des autorités pour le développement de ce type de structures en facilitant la modification des Plans Locaux d'Urbanismes, plus spécifiquement il cite le cas de la Ville de Paris.

Concernant le projet au Mont Saint-Michel, Jean-Louis BUTRE mentionne que bien que le projet ne doive pas être réalisé directement sur le site, un permis a été approuvé pour installer des éoliennes à 17km de distance, ceci les rends visibles depuis le site du Patrimoine Mondial.

Denis de KERGORLAY reprend la parole pour lire une lettre du soutien de Valéry Giscard d'Estaing contre le projet des éoliennes près du Mont Saint-Michel.

Jean-Paul PORCHON

Jean-Paul PORCHON est depuis 1998 architecte conseil pour le projet du rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel et rattaché à la Direction de l'Architecture et du Patrimoine et au DRAC (Directions Régionales des Affaires Culturels) du ministère de la Culture. Il a présenté une étude sur l'impact de l'installation des éoliennes dans les environs du Mont Saint-Michel et a réaffirmé la volonté de restaurer les sites de ce secteur du littoral.

Il rappelle que dans le Code de l'environnement est établi comme la zone des abords de monuments, un rayon de 500 mètres, notion qui doit être redéfinie car elle n'est plus pertinente. Ceci a signifié la réalisation d'une analyse paysagère impliquant des études topographiques, études cartographiques, études de terrain basses sur un étude existant et plus complète.

J.P PORCHON parle de la zone tampon du site dont le premier périmètre établis était de 25-30 kms, ce qui ne lui rendait pas trop opérationnel. Ici, J.P PORCHON souligne l'importance de

l'horizon visuel et les visuels vers et depuis le Mont Saint-Michel (co-visibilité) facteur déterminante à prendre en compte.

J.P PORCHON insiste sur la question de l'échelle du site et son influence dans les hauteurs environnantes, si le projet est réalisé, les éoliens seront en concurrence avec l'hauteur du Mont Saint-Michel, qui jusqu'à maintenant avait été l'élément de référence. Il explique la possibilité de l'implantation d'une zone ZEGO (Zone d'exclusion de grands ouvrages).

Arnaud CASALIS

Arnaud CASSALIS, fait le point sur les désavantages des installations des éoliennes et l'importance de la protection du patrimoine et du paysage. Il parle aussi du gigantisme des éoliennes et de la dégradation esthétique du petit patrimoine en France à cause des installations d'éoliennes. Il exprime son accord avec les autres interlocuteurs par rapport à la question de la co-visibilité des éoliennes au Mont Saint-Michel en disant que prenant en compte leur volume et hauteur, elles seront sûrement visibles du site.

Il attire l'attention sur les intérêts économiques derrière les éoliennes en soulignant tout d'abord la puissance des groupes des promoteurs à différents niveaux : la Communauté Européenne, la France, les départements, les maires, les agriculteurs et les investisseurs locaux.

Arnaud CASALIS évoque l'existence de plusieurs mécanismes comme la réduction des impôts, qui rendent trop facile le financement nécessaire pour l'installation des éoliennes. Il souligne que pour les banques, le projet d'installation des éoliennes est une entreprise sans risque du fait de la garantie d'achat de l'énergie produite par EDF.

D'après lui, les vrais enjeux derrière le phénomène de multiplication de parcs éoliens, sont d'origine économique, liés aux pressions politiques qui n'ont rien à avoir avec l'intérêt écologique ou le développement durable.

Frédéric DIDIER

Frédéric DIDIER, a mis l'accent sur la problématique de la durée de vie d'une éolienne, des matériaux de construction et des lieux de stockage des éoliennes après leur usage. Il insiste sur la question de l'entretien des éoliennes qui doit être aussi prise en compte dans le bilan financier. Il mentionne ainsi les cas de vieilles cheminées d'usines qui sont maintenues actuellement dans de mauvaises conditions, représentant un danger.

Au niveau des matériaux utilisés pour l'installation et la structuration des éoliennes, il a souligné qu'une éolienne a besoin d'un socle de 1.500 tonnes de béton armé, volume qui s'oppose à leur vocation écologique. Il fait également le point sur l'importance de la conservation ponctuelle des éoliennes, étant donné que plusieurs ont déjà subi des travaux de réparation ou des incendies.

A la fin du débat, quelques personnes du public ont voulu prendre la parole afin de partager leur expérience.

Mme Mathieu, ayant sa maison au cœur du projet de l'implantation des éoliennes, dans la région du Mont Saint-Michel, souhaite intervenir sur son expérience sur le terrain. Elle se mobilise activement contre le projet des éoliennes et réfute l'argument de la non visibilité dans la zone des 17km proposés, en la qualifiant d'insuffisante. Elle montre des photos en justifiant

ses déclarations et en soulignant que la spécificité du paysage de la région et le riche patrimoine naturel ne laissent aucune place à une installation d'éoliennes, et qu'il n'existe pas de zone qui pourrait assurer la non visibilité et la non dégradation d'une partie de la beauté du site. Elle met l'accent sur la valeur touristique et culturelle du territoire et sur une dégradation qui peut être irréversible.

Frédéric DIDIER souligne que la dégradation du site du Mont Saint-Michel pourrait déboucher sur le déclassement du site de la liste du Patrimoine Mondial, comme cela a été vécu à Dresde, en Allemagne.

En fin de conférence sont mentionnés les possibles effets sur la santé des personnes qui habitent dans les environs des éoliennes, ainsi que l'importance de faire le point sur la question du stockage et de l'entretien de ces structures.